



Entrevue intersyndicale avec le préfet  
21 mai 2013

## Vers un début de négociations ?

Chers collègues,

A la suite de notre préavis de grève de lundi, l'Intersyndicale a été reçue par le Préfet hier soir. Nous avons rappelé à celui-ci le discours de son Ministre des Outre-mer. Après des propos sibyllins sur les différences entre dialogue, discussion et négociation, le Préfet nous a donné les précisions suivantes :

- le taux de 40% proposé par le gouvernement ne sera discuté que le 10 juin à Paris. Des discussions de travail seront organisées à Mayotte pour préparer les négociations parisiennes.
- il s'engage en revanche à donner une réponse du gouvernement - avant le 10 juin - sur les différents autres points que nous avons soulevés :
- le régime fiscal de l'indexation : celle-ci serait soumise à l'abattement maximum. Nous attendons le chiffre. L'ISG (Indemnité Spéciale Géographique) serait quant à elle imposée au taux moyen de la métropole, ce qui voudrait dire que l'ISG ne serait pas concernée par l'abattement fiscal proposé ci-dessus... ce qui serait, quel que soit le mode de calcul retenu, un recul très net par rapport aux conditions actuelles (Indemnité d'éloignement non imposable).
- une nouvelle proposition va nous être donnée sur le nombre de mois de l'ISG... conformément à ce qui avait été annoncé au SNES national par le Ministère de l'Éducation. Nous attendons donc fermement les nouvelles propositions !
- nous avons demandé que soit créée une Indemnité de résidence au taux maximum (3%), moyen de faire monter le taux d'indexation... et de compenser en partie la disparition programmée du remboursement partiel de loyer.
- la prise en compte des années cotisées dans la fonction publique territoriale pour nos collègues qui ont été intégrés dans la fonction publique d'Etat.
- le traitement de la période transitoire : quel devenir pour les collègues venus à Mayotte selon le décret de 1996 ? Quelle ISG pour les nouveaux arrivants qui viendront avant que l'indexation ne soit au taux maximum ? Quelle date retenue pour le basculement d'un statut sur l'autre ?

Au total, beaucoup plus d'interrogations que de réelles réponses... mais un timide début de négociation. Des réponses satisfaisantes devront nous être apportées dans les tous prochains jours, c'est pourquoi nous avons besoin de la mobilisation de chacun.

Nous devons tous être conscients que les enjeux sont tels qu'il faudra employer tous les moyens à notre disposition pour faire entendre raison au gouvernement.

Il faut se préparer à un mot d'ordre fort entre le 28 mai et le 10 juin et dès à présent participer à la tournée de sensibilisation dans les communes organisée par l'intersyndicale (planning disponible sur notre site : [www.mayotte.snes.edu](http://www.mayotte.snes.edu) ).

**Le SNES-Mayotte  
ne laissera pas brader le second degré !**